

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : RD9b - Cabriès - Convention de fonds de concours pour l'aménagement entre la RD9 et la RD543

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de fonds de concours à passer entre le Département des Bouches-du-Rhône et la commune de Cabriès, relative au cofinancement du projet d'aménagement de la RD9b entre la RD9 et la RD543 sur la commune de Cabriès, conformément au projet annexé au rapport.

La recette d'un montant de 300 000 € correspondant à la part de la commune de Cabriès sera versée au chapitre 13-621, 1324, du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**